

Voile : l'ambigu Monsieur Blanquer

Article rédigé par *Causeur*, le 06 décembre 2019

Source [Causeur] Le ministre de l'Education nationale fournit à Emmanuel Macron une caution laïque. Mais quand on regarde bien sa politique, c'est aussi l'assurance de l'immobilisme!

La rentrée à peine passée, le serpent de mer du voile à l'école est réapparu, resurgissant entre une vague Greta et un [nuage rouennais](#).

En apparence, rien de neuf dans ce débat, hormis des désaccords interministériels donnés en spectacle et une certaine crispation des positions. En y regardant de plus près, se dessine une bien étrange stratégie de la part de Jean-Michel Blanquer.

L'arrivée de ce ministre et la création de son Conseil des Sages étaient pourtant prometteurs. Malheureusement, par un choix savant de profils, le conclave d'érudits n'est parvenu qu'à faire émerger un barycentre d'immobilisme en mai 2018: le Vademecum de la laïcité, simple constat de l'état du droit dans ses interprétations les plus modérées, déposé sur le site du ministère, dans l'indifférence de la grande majorité des enseignants. C'est sur ce simple fait initial – agrémenté de quelques petites phrases savamment distillées – que le ministre s'est taillé un costume de chevalier de la cause laïque, faisant de lui une pièce de choix dans la mécanique macroniste du « en même temps ». Mais jusqu'à ce jour, sur le front de la résolution effective des problèmes, l'action de Jean-Michel Blanquer est au niveau de la laïcité, ce que le moonwalk de Mickael Jackson est à la randonnée ! La musique et les paroles sont plaisantes, mais les pas de danse se soldent par un surplace.

Retour sur les faits. Le 12 février 2019, questionné à l'Assemblée par le député Eric Ciotti, Jean-Michel Blanquer affirme: « *Bien que la question des parents accompagnateurs ne soit pas à mes yeux capitale, je la soumettrai pour avis au Conseil des Sages de la laïcité, créé il y a dix-huit mois, je le rappelle, afin de disposer d'une expertise sur les questions de laïcité dans l'Education nationale* ». Le 15 mai, au Sénat, après le refus d'une étude sur la question demandée par la sénatrice Patricia Schillinger, le ministre précise: « *Sachez en tout cas que j'ai saisi le Conseil des Sages de la laïcité, qui remettra des analyses et des préconisations* ». L'amendement adopté par le Sénat ce jour-là, visant à interdire les signes religieux lors de sorties scolaires, le voile en particulier, sera finalement enterré par les députés et sénateurs, réunis jeudi 13 juin en commission mixte paritaire relative au projet de loi « *Pour une école de la confiance* ». En échos aux batailles menées sur les bancs des assemblées, des manifestations de mamans voilées émailleront le mois de mai avant que l'arrivée des vacances ne cède la place au sujet du burquini.

Parmi les douze sages supposés travailler sur le sujet, un seul va prendre la parole à titre personnel, pour proposer une action concrète : **Alain Seksig**. Il est l'unique membre à avoir pratiqué le terrain comme directeur d'école. Il sait la difficulté pour les personnels à mettre en œuvre un texte flou. Curieusement, alors

que Caroline Beyer *du Figaro* l'interroge le 31 mai sur la position du Conseil des Sages, il se limite à dire « *nous avons choisi de travailler, d'abord, sur ce qui nous unissait et de ne pas aborder immédiatement cette question conflictuelle, sur laquelle nous sommes très attendus* », mais il ne précise à aucun moment si cette instance est en train ou non d'analyser le problème à la demande du ministre.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)